

12 AOUT



Signature par le CNCC et la Direction Générale des Douanes (DGD) au Musée Maritime de Douala d'une Convention visant la mise en place d'un cadre de collaboration, de consultation, d'échanges de données en vue de rendre plus compétitif le commerce extérieur au Cameroun.

13 AOUT



Exposition des travaux réalisés par les enfants lors de la XIIème édition du programme « *vacances ludiques et pédagogiques* » au Musée Maritime de Douala.

26 SEPTEMBRE



Visite au Musée Maritime de Douala des Experts de l'Organisation Maritime Internationale en mission d'audit au Cameroun.

27-30 SEPTEMBRE



Participation du CNCC aux débats publics de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Genève en Suisse sur le thème « *Vers une reprise durable et inclusive : de l'ambition à l'action* ».

30 SEPTEMBRE



Lancement dans la région de l'Est par M. Auguste MBAPPE PENDA, Directeur Général du CNCC du projet de construction du quatrième Centre de vie du CNCC à Garoua-Boulai.

10-13 OCTOBRE



Visite de travail au CNCC du Président du CWEIC, Lord Jonathan Peter MARLAND et organisation au Musée Maritime de Douala d'une séance de travail avec les opérateurs économiques intéressés par le partenariat avec le réseau du Commonwealth.

14 OCTOBRE



Cérémonie de mise en fonction du Centre de vie CNCC de Ngoulentang dans la région du Centre en présence de plusieurs opérateurs économiques.

21-22 OCTOBRE



Sensibilisation par le CNCC des opérateurs économiques d'Abang-Minko'o et de Kyé-Ossi à travers des séminaires sur « *La facilitation des échanges commerciaux aux postes frontaliers d'Abang-Minko'o et de Kyé-Ossi* ».

02-11 NOVEMBRE



Présence du CNCC aux travaux du Comité de Sécurité maritime de l'OMI à Londres en Angleterre.

03 NOVEMBRE



Organisation par le CNCC d'un atelier de renforcement de capacités sur « *Les techniques d'emballage et de conditionnement des marchandises avant exportation* » avec pour objectif d'outiller davantage les participants sur les règles en vigueur en matière d'emballage.

23 NOVEMBRE



Organisation à Douala par le CNCC d'un atelier de formation sur les Procédures Import/Export par voie aérienne, en vue d'édifier les participants sur les procédures en vigueur au niveau des aéroports du Cameroun.

03-11 DECEMBRE



Participation du CNCC au Salon des Acteurs Economiques et du Développement Local (SAEDEL) à Kribi pour un accompagnement de proximité des Petites et Moyennes Entreprises (PMEs).

13-15 DECEMBRE



Participation du CNCC au forum d'affaires baptisé « *Cameroon Investment Week* » à Dubaï aux Emirats Arabes Unis organisé par l'Agence de Promotion des Investissements au Cameroun (API).

16 DECEMBRE



Organisation par l'Association Sportive et Culturelle du CNCC et les CNCC Ladies de l'arbre de Noel pour enfants défavorisés vivant dans les orphelinats.

28-29 DECEMBRE



Organisation par le Sous-Comité Ad hoc chargé de la mise en œuvre de l'initiative sur le commerce guidé de la ZLECAf d'une formation sur : « *l'Entreprise Camerounaise face à la mise en œuvre de la ZLECAf* » au Musée Maritime de Douala sous la conduite de son président, M. Auguste MBAPPE PENDA, Directeur Général du CNCC.

24 ET 31 DECEMBRE



Célébration au Musée Maritime de Douala des fêtes de fin d'année autour du sapin avec en prime des remises de cadeaux par M. Auguste MBAPPE PENDA, Directeur Général du CNCC.



Système de Management de la Qualité certifié ISO version 2015 par Bureau Veritas pour la délivrance du Bordereau Electronique de Suivi des Cargaisons importées et exportées par voie maritime.

RETRO

LE CNCC EN 2022

Chers chargeurs,

La pleine page de l'exercice 2022 est résolument tournée au Conseil National des Chargeurs du Cameroun (**CNCC**), non sans difficulté mais rassurant à plusieurs égards. Les résultats obtenus en 2022 augurent des lendemains meilleurs pour de nouvelles performances en 2023.

Malgré une situation économique et financière assez difficile, en 2022 le CNCC est parvenu à tenir ses promesses. C'est dans cette optique que le Centre de vie CNCC de Ngoulentang dans la région du Centre a ouvert ses portes. Le chantier de construction du Centre de vie CNCC de Garoua-Boulai a été lancé dans la région de l'Est. Les travaux de construction de la Base logistique CNCC de Kousséri dans la région de l'Extrême-Nord sont dans leur phase de finition.

Le Conseil National des Chargeurs du Cameroun, *vostra partenaire* a achevé avec satisfaction la série de formations programmées en 2022. Plusieurs d'entre vous ont été formés sur des thématiques diverses. Des Conventions ont été signées avec la Direction Générale des Douanes et AFRIXEMBANK. Toutes ces activités visaient à vous accompagner au quotidien et faire de vous de véritables professionnels en vue de contribuer à la compétitivité des ports camerounais.

En 2023, le Conseil National des Chargeurs du Cameroun compte mettre un accent particulier sur la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (**ZLECAF**). En assurant la présidence du Comité ad hoc chargé de la mise en œuvre de l'initiative sur le commerce guidé de la ZLECAF, le CNCC promet d'accompagner les entreprises camerounaises à profiter pleinement de ce vaste marché panafricain. En cet exercice 2023, la Direction Générale voudrait vous rassurer que le CNCC regorge de nombreux projets dont la réussite dépendra de votre collaboration.

À l'aube de la nouvelle année, la Direction Générale du CNCC et l'ensemble du personnel saisissent la présente occasion pour vous présenter leurs vœux les meilleurs de réussite dans vos activités et projets en 2023. En ce nouvel exercice, le Conseil National des Chargeurs du Cameroun, *vostra partenaire* s'engage à être plus que par le passé à vos côtés.

Excellente lecture !

Bonne et heureuse année 2023 à tous !

Auguste MBAPPE PENDA
Directeur Général - CNCC



Aménagements majeurs de la Loi de Finances :

A- LES MESURES LIÉES A LA PROMOTION DE L'IMPORT SUBSTITUTION ;

B- LES MESURES RELATIVES A LA PROTECTION DE LA SANTE ET DE L'ENVIRONNEMENT (article huitième) ;

C- LA NOUVELLE METHODE DE TAXATION DES TELEPHONES PORTABLES, TABLETTES ET TERMINAUX NUMERIQUES IMPORTES (article sixième) ;

D- LES MODALITES DE COLLECTE ET DE RECOUVREMENT DES DROITS ET TAXES DE DOUANE DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS.

Retour en images sur l'exercice 2022 au CNCC.

La Direction Générale du Conseil National des Chargeurs du Cameroun et l'ensemble du personnel vous souhaitent une Bonne et Heureuse Année 2023.

Loi de Finances

Aménagements majeurs

Les mesures nouvelles de la loi de finances pour l'exercice 2023 dans le commerce extérieur au Cameroun

Depuis le 1er janvier 2023, est entrée en vigueur la loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023. Cette loi compte parmi ses innovations, l'introduction de nouvelles mesures en matière douanière. Il s'agit sur plusieurs points des mesures qui visent à encourager la transformation locale en vue de la promotion de l'Import-substitution, le relèvement des droits de Douane sur certaines marchandises portant atteinte à la santé publique et à l'environnement ou encore le redéploiement du mécanisme de taxation des téléphones portables importés. Parmi ces innovations douanières, l'on peut citer :

A- LES MESURES LIÉES A LA PROMOTION DE L'IMPORT SUBSTITUTION

• LE RELEVEMENT DES DROITS ET TAXES DE DOUANE A L'EXPORTATION DE MATIERES PREMIERES SOUS FORME BRUTE (article dixième)

Cette mesure gouvernementale vise à durcir les conditions d'exportation des matières premières à l'état brut, afin d'encourager leur transformation locale et l'exportation des produits finis manufacturés "*made in Cameroon*". Elle vient s'ajouter aux différents abattements de droits et taxes accordés aux secteurs primaires par la loi de finances pour l'exercice 2022. Ces mesures sont :

- La hausse des droits de Douane à l'exportation du bois en grume (de 50% à 60%) ;
- La hausse des droits de Douane à l'exportation du bois ouvré et semi-ouvré des positions tarifaires 4406, 4407, et 4409 (de 10% à 15%) : ceci pour encourager une transformation « poussée » du bois, en vue de la création au niveau local d'une chaîne de valeur bois ;

- L'augmentation des droits de Douane à l'exportation des fèves de cacao sans transformation (de 2% à 10%).

• L'INSTAURATION D'UN DROIT D'ACCISE A L'IMPORTATION DE CERTAINS PRODUITS ET EQUIPEMENTS PRESENTS SUR LE MARCHE LOCAL (article huitième)

- Un droit d'accise de 25% à l'importation des papiers et ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques sanitaires ou de toilette ;

- Un droit d'accise de 25% à l'importation des articles et emballages en carton et en papier kraft, bouchons, capsules et couvercles pour bouteilles et autres dispositifs de fermeture en plastique et en métaux communs ; tubes et tuyaux et leurs accessoires, plaques, feuilles bandes, rubans et adhésifs, même en rouleaux, en matières plastiques ;

- Un droit d'accise de 12,5% à l'importation des mayonnaise, moutarde et autres préparations de tomates ou pour sauces, soupes, potages ou bouillons, condiments et assaisonnements, composés ou homogénéisés et glace de consommation ;

• L'EXONERATION DE LA TVA SUR L'ACHAT DES PESTICIDES, ENGRAIS ET INTRANTS, AINSI QUE SUR CERTAINS EQUIPEMENTS ET MATERIELS D'AGRICULTURE, D'ELEVAGE ET DE PECHE (article

122) ; (exemples : les équipements de plantation, de transformation, d'emballage, d'irrigation, d'élevage, de pêche et d'écloserie, voire Annexes du titre 1er Code Général des Impôts).

B- LES MESURES RELATIVES A LA PROTECTION DE LA SANTE ET DE L'ENVIRONNEMENT (article huitième)

Par le renforcement de la taxation des alcools et des tabacs, le Gouvernement entend rendre ces produits moins accessibles aux consommateurs, afin de lutter contre leur consommation abusive et protéger ainsi la santé des populations. Les mesures prises portent sur :

- La hausse des droits d'accise de 30% à 50%, à l'importation de tabac et succédanés de tabac fabriqués, produits contenant ou non de la nicotine, destinés à une inhalation sans combustion ; autres produits contenant de la nicotine destinés à l'absorption de la nicotine dans le corps humain ; préparations pour pipes cigarettes électroniques et dispositifs de vaporisation électriques ; pipe, fume-cigare et fume-cigarette et leur parties ;

- L'instauration d'un droit d'accise de 30% à l'importation des bières de malt, vins de raisins, vermouths, boissons fermentées et autres mélanges de boissons fermentées ou non.

C- LA NOUVELLE METHODE DE TAXATION DES TELEPHONES PORTABLES, TABLETTES ET TERMINAUX NUMERIQUES IMPORTES (article sixième)

En vue de réaménager les dispositions de la loi de finances 2019, le législateur a prévu un nouveau régime de taxation des téléphones portables et tablettes importés. Celui-ci implique que cette taxation ne se fera plus via une plateforme numérique de prélèvement de crédit de communication des abonnés, mais dorénavant par le biais de l'importateur lui même, qui est tenu de déclarer et de s'acquitter des droits de Douane. En revanche, la loi de finances prévoit un **abattement de 50%** sur la valeur de ces équipements importés pour une période de 24 mois.

D- LES MODALITES DE COLLECTE ET DE RECOUVREMENT DES DROITS ET TAXES DE DOUANE DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS

Conformément à l'article septième, les marchés publics seront dorénavant conclus Toutes Taxes Comprises (TTC), et soumis aux droits et taxes de Douane en vigueur. Tout marché conclu hors taxe sera inopposable à l'administration des Douanes et des impôts.

Lors de la conclusion des marchés publics, les maîtres d'ouvrage sont tenus de veiller à ce que le montant estimatif des droits et taxes de Douane soit indiqué dans le contrat chaque fois que ceux-ci impliqueront des importations.

Retro

Retour sur les événements ayant marqué la vie au Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC) en 2022

15-21 JANVIER



Actions de sensibilisation et de vulgarisation sur la ZLECAF au Salon « **AFRICAN BUSINESS WEEK** » avec pour thème : « **Synergie des Savoir-faire africains au service de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF)** ».

19-27 FÉVRIER



Participation du CNCC au Salon PROMOTE avec un point d'honneur sur la sensibilisation des Importateurs et exportateurs sur les procédures du commerce extérieur au Cameroun.

24-25 FÉVRIER



Séminaire/webinaire hybride au Musée Maritime de Douala sur « **Les innovations du commerce extérieur en 2022** » en rapport avec la Loi de finances 2022, notamment en matière de formalités douanières.

03 MARS



En collaboration avec le Ministère des Relations Extérieures, participation du CNCC à la Journée du Commonwealth, à la foire économique et au séminaire de sensibilisation sur les opportunités économiques.

08 MARS



Célébration par les **CNCC Ladies** de la Journée Internationale de la Femme sur le thème « **Égalité femmes-hommes aujourd'hui pour un avenir durable** ».

27 MARS



Visite de travail au CNCC du nouveau Secrétaire Général de l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (**OMAOC**), Dr Paul ADALIKWU.

30 MARS



Le CNCC au Commonwealth Enterprise and Investment Council (**CWEIC**) à Londres en Angleterre sous la Présidence du Chairman Peter LORD MARLAND.

12-14 AVRIL



Signature entre le CNCC et AFREXIMBANK d'une Convention de partenariat en faveur des PME au terme d'un séminaire international sur « **L'Optimisation des opportunités de la ZLECAF en faveur des PME** ».

14 Avril



Séance de travail au CNCC avec les Conseils des Chargeurs du Burkina-Faso, de la Guinée Bissau et du Sénégal dans le cadre d'un benchmark sur la procédure de délivrance du Bordereau Electronique de Suivi des Cargaisons (**BESC**) et l'encadrement des Chargeurs.

29 AVRIL



Sensibilisation du personnel du CNCC dans la lutte contre les incendies en milieu professionnel et la santé mentale au travail, et l'épidémie du choléra.

06 MAI



A la demande du Ministère du Commerce, le CNCC a abrité et présidé des concertations sectorielles pour déterminer le prix plancher de transport interne de marchandises.

25 MAI



Organisation d'un séminaire sur « **La flambée des taux de fret** » et ses conséquences dans le Commerce International par la commission « **Commerce International** » de l'International Chamber of Commerce (**ICC**) que préside le CNCC.

19-25 JUIN



Participation du CNCC au Commonwealth Business Forum (**CBF**) à Kigali au Rwanda sous la conduite du Directeur Général, M. Auguste MBAPPE PENDA avec la présence du Roi Charles III, Roi d'Angleterre ; Boris Johnson, Premier Ministre du Royaume Uni et Lord Marland, Chairman du CWEIC.

25-27 JUILLET



Participation des **CNCC Ladies** à Lomé au Togo à la Journée Africaine des Mers et des Océans sur le thème « **Développement de L'Economie Bleue en Afrique et Autonomisation des Femmes du Secteur Maritime Portuaire** ».

28 JUILLET AU 06 AOUT



Participation du CNCC aux activités de la Foire Transfrontalière Annuelle d'Afrique Centrale (FOTRAC) à Kyé-Ossi (Cameroun), Bitam (Gabon) et Ebibeyin (Guinée Equatoriale).

10-12 AOUT



Organisation par le Secrétariat Général de l'Union des Conseils des Chargeurs Africains (**UCCA**) au CNCC d'un atelier sous-régional sur « **Le rôle des Conseils des Chargeurs en Afrique dans la mise en œuvre de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF)** ».